

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 9 juillet 2010
(convocation du 28 juin 2010)**

Aujourd'hui Vendredi Neuf Juillet Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphane, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SENE Malick, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. EGRON Jean-François à partir de 10h15
M. BRON Jean-Charles à M. BRUGERE Nicolas
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. GAUTE Jean-Michel à M. RAYNAL Franck
M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques
M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert jusqu'à 10h15
M. LAMAISON Serge à Mme. BALLOT Chantal
Mme LIRE Marie Françoise à Mme. LAURENT Wanda
M. PIERRE Maurice à M. SOUBABERE Pierre
M. SAINTE-MARIE Michel à M. LABISTE Bernard à partir de 10h35
Mme. DE FRANCOIS Béatrice à M. FREYGEFOND Ludovic
M. ANZIANI Alain à Mme. EWANS Marie-Christine
M. BAUDRY Claude à M. SAINTE-MARIE Michel
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles

M. CHARRIER Alain à M. GUICHOUX Jacques de 9h50 à 10h20
Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul
M. DUPOUY Alain à M. DUCASSOU Dominique
Mme EL KHADIR Samira à Mme DELTIMPLE Nathalie jusqu'à 10h30
M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10h05
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. DAVID Yohan
M. JOANDET Franck à Mme NOEL Marie-Claude à compter de 10h35
M. LOTHAIRE Pierre à Mme. TOUTON Elisabeth
M. MANGON Jacques à M. ROBERT Fabien
M. MERCIER Michel à M. RAYNAUD Jacques
Mme. PIAZZA Arielle à Mme. BREZILLON Anne
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard
Mme. SAINT-ORICE Nicole à M. SIBE Maxime

LA SEANCE EST OUVERTE

**Association pour le Droit à l'Initiative Economique - Programmes d'actions 2010
- Subvention de la Communauté urbaine - Convention - Décision - Autorisation**

Monsieur MAURRAS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Depuis l'année 2004, la Communauté urbaine a mis en place un partenariat avec plusieurs associations, dont l'Association pour le droit à l'Initiative Economique (A.D.I.E.), qui assurent dans l'agglomération une fonction d'accompagnement à la création d'entreprises ainsi que la mise en œuvre de fonds d'accompagnement et le développement de l'entrepreneuriat auprès de publics spécifiques, en situation d'exclusion du système bancaire classique.

1- Présentation de l'association : missions, activité et résultats, organisation

L'association A.D.I.E., association loi 1901, est à la fois un organisme de financement et d'accompagnement à l'initiative économique, oeuvrant plus spécifiquement dans le domaine de l'insertion par l'économique, en permettant la création d'entreprises par des personnes en situation d'exclusion, grâce à l'octroi de prêts d'honneur et de prêts solidaires. De manière générale, l'association a pour objectif de contribuer à l'amélioration de l'environnement institutionnel du microcrédit.

Depuis sa création, l'association s'adresse toujours à un public en priorité : celui des allocataires des minima sociaux qui représentent plus du tiers des personnes financées. L'association finance également de plus en plus de travailleurs indépendants (12% des entreprises financées) ; l'A.D.I.E. va continuer à cibler ces personnes (il existe en France 442 000 travailleurs indépendants vivant sous le seuil de pauvreté). Le contexte de crise a fait accroître le nombre de personnes ayant sollicité l'association (+38%).

Avec 13 997 micro crédits décaissés en 2009, l'activité de crédit est en croissance de 10% par rapport à 2008. L'association a financé la création de plus de 65 500 entreprises depuis 1989, permettant la création de près de 80 000 emplois. Le taux de pérennisation des entreprises créées est de 65% à 2 ans, le taux d'insertion de l'ordre de 77 % (sortie des minima sociaux).

L'association est structurée en 18 Directions Régionales (dont la direction Aquitaine, Poitou-Charentes, Limousin), avec 130 antennes et son réseau de 380 permanences destinées à assurer un service proximité. L'organisation de l'association a profondément évolué en 2007, afin de faciliter l'accès au crédit aux demandeurs et d'accompagner le plus grand nombre possible de personnes exclues du système bancaire. L'A.D.I.E. distingue au sein

de ses activités ce qui relève du crédit et ce qui relève de l'accompagnement (conseil et formation). Cette réorganisation, qui avait pour but de mieux répondre aux besoins des clients, s'est traduite par une forte progression de l'activité de l'association depuis 2007.

Chaque année, l'A.D.I.E. mène une action grand public à l'occasion de la semaine du micro-crédit (mai-juin) à laquelle la CUB est associée comme tous les autres partenaires locaux. D'autres manifestations ont été développées en 2009 et se renforceront en 2010 (rencontres associations, portes ouvertes, réunions collectives à la CCI de Bordeaux et Maison de l'Emploi de Bordeaux, communication numérique).

2- Bilan 2009 / Projet 2010

En 2009, l'activité de l'A.D.I.E. en Gironde a continué d'augmenter (+23% par rapport à 2007). Les profils de micro-entrepreneurs (à 41% allocataires de minima sociaux) et les résultats (taux de pérennité et taux d'insertion) sont conformes à la moyenne nationale (77%). Les micro-entrepreneurs aidés en Aquitaine s'engagent majoritairement dans les secteurs du commerce et des services.

- **Le pôle crédit**, qui gère les opérations financières de l'association, a été structuré sur le territoire de la CUB, avec un découpage en 2 secteurs géographiques (quartiers politique de la ville / reste du territoire CUB) gérés chacun par un conseiller dédié. Des permanences (Lormont, 2 à Bordeaux, Talence et dans les CCAS, MDSI et AGI) permettent de mailler complètement le territoire.

En terme de bilan, voici les chiffres-clés pour la CUB en 2009 :

- 222 micro-crédits (dont 106 sur la CUB) permettant de financer le démarrage ou le développement de l'activité d'un montant maximum de 5500 €
- 25 prêts d'honneur en complément d'un micro crédit (montant maximum 5 000 €) ont été décaissés en 2009
- 53 primes ADECE (du Conseil Régional pour les créateurs d'entreprises de l'IAE) et primes départementales (CréaGir)
- 26 avances NACRE - EDEN (Encouragement au Développement des Entreprises Nouvelles) dont 12 sur la CUB

En 2009, l'A.D.I.E. a également développé un nouveau service de micro assurance, à tarif préférentiel (3 packs adaptés aux activités des créateurs).

Les objectifs pour l'année 2010 sont d'accompagner et de financer 350 girondins, 130 porteurs de projet dans la CUB. Pour attirer de nouvelles personnes, l'A.D.I.E. s'appuiera sur des campagnes d'information par métiers, affichage chez les commerçants, actions presse, et sur des permanences régulières délocalisées.

- **Le pôle accompagnement de projets** est composé à la fois de salariés et de bénévoles. (une trentaine sur la CUB). Ce pôle a été fortement structuré en 2008-2009. Un responsable accompagnement est chargé de coordonner ce pôle (actions d'accompagnement, formation des équipes, développement de nouveaux services). Un animateur d'équipe bénévole a été également nommé pour coordonner toutes ces actions. Tous les intervenants, venus d'horizons divers (réseau bancaire, anciens chefs d'entreprises, directeurs de services...) sont formés en continu.

Les actions d'accompagnement développées se déclinent ainsi :

- modes d'accueil téléphonique (N°vert et accueil physique dans des permanences)
- suivi régulier téléphonique
- 4 modules de formations collectives « Réussir votre démarrage »
- services à la carte (permanences avec un chargé d'accompagnement, rendez-vous experts, conseils juridiques, formations spécialisées, aides par des tarifs préférentiels (ADIE Réseau), plateforme téléphonique nationale pour toute question précise (administrative, fiscale, sociale, juridique, commerciale...).

Le bilan 2009 fait apparaître que 760 bénéficiaires ont eu accès au moins à un service, et 250 ont été accompagnés. En 2010, l'objectif visé est que 70% des personnes financées assistent aux réunions thématiques (Bien démarrer, Je me développe) portes d'entrée des services d'accompagnement. La professionnalisation des chargés d'accompagnement bénévoles est le second objectif.

- Action spécifique CréaJeunes :

Expérimenté en 2009, le dispositif CréaJeunes est ciblé vers les 18-30 ans issus de zones urbaines sensibles (CréaJeunes) ; 6 sites français dont celui de Bordeaux ont été pilotes. Ce programme est constitué par un programme de formation accéléré (1 à 4 mois) suivi par un accompagnement de 18 mois.

Dans l'agglomération bordelaise, le programme CréaJeunes s'adresse prioritairement aux créateurs potentiels des quartiers de Saige (Pessac), Talence (Thouars), du territoire du GPV et de Blanquefort (chantier-formation « cuisine nomade », parrainé par Thierry Marx, pour former 2 groupes de 7 stagiaires sur 6 mois aux techniques de la restauration et création/gestion d'une petite entreprise de restauration rapide ; en 2010, 21 stagiaires devraient en bénéficier). L'action de mobilisation des partenariats locaux menée par l'ADIE permet d'étendre progressivement le dispositif à toute la CUB, et à toutes les communes ayant une ZUS sur leur territoire.

En 2009, la CUB a soutenu pour la première fois cette action spécifique, dont les objectifs étaient :

- d'accompagner 100 jeunes, dont la moitié issus de quartiers prioritaires
- d'obtenir un taux de création de 35%, 10 mois après l'entrée en formation

7 promotions (de 7 à 12 jeunes) ont été accompagnées en 2009, soit 75 porteurs de projets (38% issus de zones prioritaires) : 37% ont créé leur activité, 10 mois après l'entrée en formation.

En 2010, les objectifs sont les mêmes qu'en 2009, avec un effort supplémentaire de communication pour faire mieux connaître ce dispositif dans les quartiers prioritaires.

3- Budget prévisionnel 2010

La Communauté urbaine est sollicitée pour reconduire le soutien financier qu'elle apporte à cette structure, pour un montant de 10 000 € (activité généraliste : crédit et accompagnement de projets) dans le cadre d'un budget prévisionnel et 254 615 € répartis comme suit :

DEPENSES	€ T.T.C	RECETTES	€ T.T.C
Achats	6 513 €	Europe (FSE)	23 939 €
Services extérieurs	27 841 €	Etat (préfecture, ACSE)	55 700 €
Charges de personnel	153 044 €	Conseil Régional d'Aquitaine	11 039 €
Charges financières	16 617 €	Conseil Général de la Gironde	44 347 €
Autres charges de gestion courante (fonctions mutualisées : services, plateforme téléphonique)	49 148 €	CUB	10 000 €
Immobilisation	1 229 €	CCAS Blanquefort	7 273 €
Impôts et taxes	223 €	Talence	8 000 €
		Etablissements publics (MCPE, créaJeunes, NACRE, Pôle emploi)	30 468 €
		Entreprises (banques, mécénat)	486 €
		Produits financiers et EDEN	63 363 €
TOTAL	254 615 €	TOTAL	254 615 €

L'ADIE sollicite une aide spécifique de la Communauté urbaine de Bordeaux pour soutenir le développement du programme CréaJeunes dans toute l'agglomération. Le montant de l'aide demandée pour 2010 est de 20 000 €, sur un budget prévisionnel de 141 269 €.

DEPENSES	€ T.T.C	RECETTES	€ T.T.C
Immobilisation	756 €	Etat (ACSE)	15 000 €
Achats	1 854 €	Conseil Régional d'Aquitaine	7 717 €
Services externes	3 974 €	Conseil Général de la Gironde	31 000 €
Autres services externes	17 474 €	CUB	20 000 €
Impôts et taxes	24 €	CCAS Blanquefort	1 711 €
Frais de personnel	86 946 €	Entreprises privées (Crédit Agricole Aquitaine, Fondation Total)	7 000 €
Fonctions mutualisées	30 241 €	Prestations Pôle emploi	5 000 €
		Contribution siège ADIE	53 841 €
TOTAL	141 269 €	TOTAL	141 269 €

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, d'adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT la demande de subvention de l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE) de 30 000 € se répartissant comme suite : une aide de 10 000 € pour son activité générale (crédit et accompagnement de projets) au titre de l'année 2010 pour un montant subventionnable de 254 615 € TTC, et une aide spécifique pour le Programme CréaJeunes de 20 000 € sur un budget prévisionnel de 141 269 € TTC.

DECIDE

- **Article 1** : Est approuvé le programme d'actions de l'ADIE présenté au titre de l'année 2010,
- **Article 2** : L'attribution d'une subvention d'un montant de 30 000 € au titre du programme d'actions 2010, au bénéfice de l'ADIE,
- **Article 3** : Monsieur le Président est autorisé à signer la convention financière 2010 ci-annexée, destinée notamment à régler les modalités de versement de la subvention communautaire.
- **Article 4** : La dépense sera imputée sur le budget de l'exercice en cours, au chapitre 65, article 6574, fonction 901, CRB D100.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 9 juillet 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE 23 JUILLET 2010</p> <p>PUBLIÉ LE : 23 JUILLET 2010</p>
--

M. FRANCK MAURRAS